

36 ANS PLUS TARD...



16 Mars 2011

Cela fait effectivement trente-six ans aujourd'hui que les Jurassiens bernois ont voté et décidé de demeurer dans le canton de Berne. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts de la Birse, de la Suze ou de l'Aar. Pourtant, au mois de mai 2011, le Conseil du Jura bernois (CJB) devra prendre position sur le lancement d'une éventuelle procédure de consultation populaire, et favoriser l'une de 2 pistes (dont l'une est révolutionnaire !) de l'AIJ ; canton à six communes, ou statu quo plus.

Le constat est pour le moins affligeant. En 36 ans, personne n'a eu la détermination nécessaire pour condamner fermement les magouilles séparatistes visant à s'approprier un Jura bernois qui n'a jamais eu d'affinités particulières avec son voisin du Nord. Résultat en 2011 : le dossier n'a pas avancé d'un chouia, et l'on veut toujours faire croire à la population que la question jurassienne n'est pas réglée.

L'avenir interjurassien aurait dû être collaboratif, basé sur de bons rapports de voisinage, sur une collaboration économique et culturelle où les partenaires se trouvent sur un pied d'égalité. Au lieu de cela, le Gouvernement du Jura et ses mouvements militants ont sans cesse attisé les velléités et focalisé le débat sur une question – dépassée - de frontières.

Le débat est faussé, et des sommes incommensurables de temps, d'argent et d'énergie sont utilisées à perte dans des études et des discussions inutiles, référence est ici faite à l'AIJ. 2011 sera donc une année charnière au cours de laquelle les membres du CJB devront avoir le courage politique de ne pas céder aux pressions séparatistes poussant à l'organisation d'un vote. Car, il convient de le rappeler, le résultat d'un éventuel vote ne sera pas accepté par la minorité séparatiste, qui, comme elle l'a annoncé, continuera le combat. Et soyons clairs, organiser un vote ne résoudra rien, puisqu'il n'y a rien à résoudre ! En effet, cette date commémorative du 16 Mars 1975 n'est pas anodine. Elle constitue, après le vote du 23 juin 1974, la 2^e phase d'une procédure plébiscitaire qui a permis à chaque citoyen, chaque district et même chaque commune limitrophe de choisir librement sa destinée. Ce processus unique en son genre par sa dimension totalement démocratique n'a pas lieu d'être remis en cause en 2011. Car dans le cas contraire, 36 ans plus tard rien n'aurait changé !

Groupe Sanglier